

- Ce formulaire est requis pour les :
 - Contrats d'assurance vie pouvant accumuler une valeur de rachat (assurance vie entière, assurance vie temporaire 100 ans enrichie, assurance vie universelle);
 - Régimes d'épargne non enregistrés (RENE); et
 - Rentes non enregistrées.
- Ce formulaire vise à confirmer le statut de résidence aux fins de l'impôt du **propriétaire/preneur/investisseur** et doit être rempli :
 - À l'émission d'un contrat/à l'ouverture d'un compte, lorsque le propriétaire/preneur/investisseur est résident à la fois du Canada et d'une juridiction autre que le Canada aux fins de l'impôt;
 - Lorsque la déclaration de résidence n'a pas été obtenue sur la proposition d'assurance/le formulaire d'adhésion;
 - À la suite d'un changement de circonstances vers les États-Unis, tel qu'exigé par la **Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)** (partie XVIII de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada); ou
 - À la suite d'un changement de circonstances vers un autre pays que le Canada ou les États-Unis, tel qu'exigé par la **Norme commune de déclaration** (partie XIX de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada).
- Dans le cas où le propriétaire/preneur/investisseur est résident d'une juridiction autre que le Canada aux fins de l'impôt, Beneva inc. pourrait devoir déclarer les renseignements sur le contrat d'assurance/compte financier à l'Agence du revenu du Canada (ARC), tel qu'exigé par la FATCA ou par la Norme commune de déclaration.
- Le numéro d'assurance sociale du propriétaire/preneur/investisseur doit être indiqué sur ce formulaire **uniquement si** cette personne a un numéro d'assurance sociale **et** est une non-résidente.
- Pour plus de renseignements sur la FATCA et la Norme commune de déclaration, nous vous invitons à consulter votre conseiller en sécurité financière/représentant ou à visiter le site Web de l'ARC au canada.ca/fr/agence-revenu.html.
- Pour plus de détails sur comment remplir ce formulaire, veuillez vous référer aux sections « Renseignements généraux et instructions » et « Définition » à la fin du formulaire.
- Les sections 1, 2 et 3 de ce formulaire doivent toutes être remplies.**

1. Identification du propriétaire/preneur/investisseur

Lorsqu'il y a plus d'un propriétaire/preneur/investisseur, remplir un formulaire distinct pour chaque personne.

N° de contrat/d'adhésion : _____

_____	_____	_____	_____
Nom	Prénom	Initiales	Date de naissance

Adresse complète de résidence permanente _____

2. Déclaration de résidence aux fins de l'impôt (autocertification)

Cochez toutes les options qui s'appliquent à vous :

☐ Je suis résident du Canada aux fins de l'impôt

Si vous cochez cette case, veuillez indiquer votre numéro d'assurance sociale : _____

☐ Je suis résident des États-Unis aux fins de l'impôt

Si vous cochez cette case, veuillez indiquer votre numéro d'identification fiscal (NIF) des États-Unis : _____

☐ Je suis résident d'une autre juridiction que le Canada ou les États-Unis aux fins de l'impôt

Si vous cochez cette case, veuillez indiquer ci-dessous vos juridictions de résidence aux fins de l'impôt et vos numéros d'identification fiscaux (NIF) :

Si vous n'avez pas le NIF d'une juridiction en particulier, indiquez la raison en choisissant l'une des options suivantes :

Raison 1 : Je demanderai un NIF ou j'en ai déjà demandé un, mais je ne l'ai pas encore reçu.

→ Veuillez nous communiquer votre NIF par écrit dans les quinze (15) jours suivant sa réception de l'autorité fiscale visée.

Raison 2 : Ma juridiction de résidence aux fins de l'impôt n'émet pas de NIF à ses résidents.

Raison 3 : Autre raison → Si vous choisissez cette option, précisez ci-dessous la raison pour laquelle vous n'avez pas de NIF.

Juridiction de résidence aux fins de l'impôt	Numéro d'identification fiscal (NIF)	Si vous n'avez pas de NIF, indiquez la raison (1, 2 ou 3)

Le cas échéant, si votre adresse résidentielle permanente complète se trouve dans un pays différent de celui de votre déclaration de résidence aux fins de l'impôt, veuillez fournir des explications détaillées pour en justifier la raison et indiquer s'il s'agit d'une situation temporaire ou permanente :

(Pour plus de détails sur le statut de résidence aux fins de l'impôt, voir section 2 des « Renseignements généraux et instructions » à la fin du formulaire.)

3. Déclaration, consentement et signature du propriétaire/preneur/investisseur

Je déclare que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts et complets. Je m'engage à fournir à Beneva inc. une nouvelle déclaration de résidence aux fins de l'impôt dans un délai de 30 jours suivant tout changement de circonstances faisant en sorte que les renseignements fournis dans le présent formulaire deviennent incomplets ou inexacts. J'atteste que ma signature, si apposée électroniquement, a la même valeur juridique que ma signature manuscrite. Toute reproduction de ce formulaire, dont l'intégrité est assurée, a la même valeur juridique que l'original.

Nom en lettres moulées du propriétaire/preneur/investisseur

Signature du propriétaire/preneur/investisseur

A A A A M M J J
Date

Renseignements généraux et instructions

1. Identification du propriétaire/preneur/investisseur

Veuillez indiquer le numéro de contrat/d'adhésion, le nom, le prénom, la date de naissance et l'adresse complète de résidence permanente du propriétaire/preneur/investisseur.

2. Déclaration de résidence aux fins de l'impôt (autocertification)

En général, une personne sera résidente d'une juridiction aux fins de l'impôt si elle y réside de façon normale et non seulement parce qu'elle reçoit des revenus provenant de cette juridiction.

Une personne qui est résidente de plus d'une juridiction aux fins de l'impôt peut se fier aux règles décisives que les conventions fiscales prévoient (lorsqu'elles s'appliquent) pour résoudre le cas de double résidence aux fins de l'impôt. Autrement, la personne devrait inscrire toutes les juridictions où elle est résidente aux fins de l'impôt et fournir son numéro d'identification fiscal (NIF) pour chaque juridiction.

Selon l'ARC, vous êtes **non-résident du Canada aux fins de l'impôt** si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous vivez dans un autre pays de façon régulière, normale ou habituelle, et vous n'y êtes pas considéré comme résident du Canada ; ou
- Vous n'avez pas de lien de résidence au Canada **et** vous êtes dans l'une des situations suivantes :
 - Vous vivez à l'étranger tout au long de l'année d'imposition ; ou
 - Vous résidez au Canada pendant moins de 183 jours durant l'année d'imposition.

Pour plus de détails sur la détermination du statut de résidence aux fins de l'impôt, vous pouvez consulter le site Web de l'ARC au canada.ca/fr/agence-revenu.html.

Un numéro d'identification fiscal (NIF) est une combinaison unique de lettres ou de chiffres qu'une juridiction attribue à un particulier pour identifier celui-ci aux fins de l'administration de ses lois fiscales. Veuillez inscrire votre NIF dans le même format officiel que reçu.

Si vous êtes admissible à recevoir un NIF mais n'en avez pas, vous avez 90 jours pour en demander un auprès de votre juridiction de résidence. Une fois que vous l'avez reçu, vous avez 15 jours pour nous communiquer votre NIF par écrit.

Le numéro d'assurance sociale du propriétaire/preneur/investisseur doit être indiqué sur ce formulaire **uniquement si** cette personne a un numéro d'assurance sociale **et** est une non-résidente.

3. Déclaration, consentement et signature du propriétaire/preneur/investisseur

Lire attentivement cette section, puis signer et dater le formulaire.

Définition

Changement de circonstances

Un changement de circonstances représente, par exemple :

- un changement de compte bancaire pour un compte dans une institution financière d'un pays autre que le Canada ;
- un changement de numéro de téléphone pour un numéro d'un pays autre que le Canada ;
- un changement d'adresse pour une adresse dans un pays autre que le Canada ;
- une demande d'acheminement du courrier dans un pays autre que le Canada ; ou
- tout changement qui vient remettre en question le statut du compte à des fins fiscales, ou encore, la déclaration de résidence aux fins de l'impôt obtenue à l'émission du contrat / ouverture du compte.

Assurance individuelle

Beneva inc.
1225, rue Saint-Charles Ouest, bureau 200
Longueuil (Québec) J4K 0B9

Service à la clientèle

Tél. : 1 877 841 8822 • Téléc. : 1 866 582-6672 • beneva.ca

Service aux partenaires

Tél. : 1 877 707-7372 • beneva.ca

Produit Privilège

Beneva inc.
C.P. 10500, Succ. Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4H6

Service à la clientèle

Tél. : 1 866 777 9788 • Téléc. : 1 866 629 0623 • beneva.ca

Épargne et investissements

Beneva inc.
C.P. 10510, Succ. Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 0A3

Service à la clientèle

Tél. : 1 877 841-8822 • Téléc. : 1 866 559 6871 • beneva.ca

Service aux partenaires

Tél. : 1 877 707-7372 • beneva.ca

Le document issu de la numérisation ou de la transmission par télécopieur reçu par Beneva pourra être utilisé par Beneva et tenir lieu de document original.